

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 14 (1885)

**Heft:** 9

**Artikel:** Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040014>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION

COMMUNES	RÉ-GENTS	POPULATI- LATION	INSTRUCTION	DURÉE DES ÉCOLES
ROMONT	3  RE- GENTES 2	79  6  90	Les deux premiers régents enseignent la religion, l'orthographe, l'arithmétique, la géographie, la lecture et l'écriture.  Le troisième même instruction et de plus le latin, la rhétorique.  Les deux régentes même instruction que les deux régents, plus les ouvrages de leur sexe.	Toute l'année à l'exception d'un jour par semaine et quelques jours en automne.
VILLAZ FUYENS LUSS	1	Tant garç. que filles 17 12	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Toute l'année, excepté en juillet et août.
ATONNAYE	1	27	Religion, lecture, écriture et plain-chant.	Toute l'année, excepté six semaines dans le courant de juin, juillet.
LARIMBOUD ACCONNENS	1	30	Religion, lecture, écriture, arithmétique, plain-chant.	Toute l'année , sinon en juillet et août.
VILLARABOUD	1	30	Religion, lecture, écriture, plain-chant.	Neuf mois d'école.
MEZIÈRES	1	40	Religion, lecture, écriture, arithmétique, plain-chant.	Toute l'année, excepté deux mois dans le temps de la récolte.
SIVIRIEZ VILLARANON SAULGY	Le Rd chapeau fait les fonct. de régent.	52	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Toute l'année, excepté deux mois et demi lors des ouvrages de la campagne.
CHAVANNES- LES- FORTS	Le Rd chapeau fait l'école.	59	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Toute l'année, excepté six semaines en automne.
BILLENS ARUFFENS HENNENS	1	60	Religion, lecture, écriture, arithmétique et plain-chant.	Toute l'année, excepté six semaines en automne.
CHATELARD <sup>1</sup>	1	56	Religion, lecture, écriture, arithmétique, la grammaire franç. et le plain-chant.	Dix mois de classe et deux de vacances.

# PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

SURVEIL-LANTS	QUI LES RÉTRIBUENT	SALAIRE EN ARGENT	EN GRAINS	AUTRES OBJETS
L'adminis-tration de la commune.	En partie la com-mune. En partie l'hôpital.	1 <sup>er</sup> régent, 14 louis (324 fr. 58). 2 <sup>d</sup> régent, 90 écus bons 5 bz (311 fr. 25). 3 <sup>e</sup> régent, 50 écus bons 8 bz (174 fr. 64).  RÉGENTES : 1 <sup>re</sup> régente, 63 écus bons 17 bz (221 fr. 7). La seconde régente est payée en argent, mais point encore fixé.	Blé 4 sacs Blé 3 sacs Blé 3 sacs Blé 3 sacs, 2 v. Blé 3 sacs	Bois pour chauffer toutes les écoles. Il est évalué de 6 à 8 louis d'or.
Le curé.	Partie la paroisse. Partie les enfants.	10 écus bons (34 fr. 50). Chaque enfant, 10 batz (1 fr. 45).		
Le curé.	La commune.		Un quarteron de messel par chaque enfant qui va à l'école.	
Le curé.	La commune.		Un quarteron de messel par chaque écolier.	Logement et jardin.
Le curé.	La commune.	4 louis (92 fr. 74).		
Le curé.	Partie par la paroisse Partie par les communiers les plus aisés.	3 louis d'or (69 fr. 55).	Les communiers environ tant blé qu'avoine, 3 sacs.	
Le curé.	Partie par le corps de paroisse et des trois communes. Partie par des fondations d'anniversaires.	Tant en qualité de régent que de chapelain, 105 écus 4 bz. Ecu de 21 batz (304 fr. 84).	Messel 4 sacs 1/2.	
Le curé.	Différentes donations pieuses.	Tant en qualité de régent que de chapelain, 15 louis d'or (347 fr. 76).		
Le curé.	Les trois communes et une confrérie.	22 écus bons 10 batz (77 fr. 30).	Blé 4 sacs.	
Le curé et les préposés de la commune.	La commune.	30 écus bons de 25 batz (103 fr. 50).		Logem., jard., chene-vière et emplacement p. pomm. deterre; une particule de pré p. estiver une vache, jouiss. des avant. de commun.

COMMUNES	RÉ-GENTS	POPU-LATION	INSTRUCTION	DURÉE DES ÉCOLES
VUISTERNENS VILLARIAZ NEIRIGUE ESTÉVENENS LA-MAGNE	Un seul régent.	178	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Pendant tout l'hiver, fort peu dans la bonne saison et point du tout depuis la St-Jean jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre.
Du district de Rue, mais paroisse de Vuisternens, La-Joux, la ville du Bois, Liefrens et Sommentier.				
GRANGETTES	1	25	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Neuf mois d'école ; vacances : juillet, août, septembre.
BERLENS	1	20	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Temps ou durée de l'école comme dessus.
MASSONNENS FERLENS	1	40	Religion, lecture, écriture, arithmétique et plain-chant.	Toute l'année.
ORSONNENS <sup>2</sup> VILLARSIVIRIAUX VILLARGIROUD CHAVANNES-SOUS-ORSONNENS	1	54	Religion, lecture, écriture et arithmétique.	Toute l'année sinon six semaines.
ESTAVAYER-LE-GIBLOUX <sup>3</sup> RUEYRES-ST-LAURENT VILLARLOD VILLARSEL	4	117	Religion, lecture et écriture.	Neuf mois, 2 heures par jour dans chaque commune, quatre fois par semaine.
FARVAGNY-LE-GRAND <sup>4</sup> FARVAGNY-LE-PETIT ROSSENS POSAT GRENNILLES	Le Grand-Farvagny et les 3 villages 1 Le Petit-Farvagny 1	80 15 à 18	Religion, lecture et écriture.	Neuf mois de classe ; vacances : juillet, août, septembre.
VUISTERNENS-DEVANT-PONT <sup>5</sup>	1	46	Religion, lecture, écriture, arithmétique et plain-chant.	Dix mois vacances : juillet, août.
AUTIGNY <sup>6</sup> CHÉNENS COTTENS	1	43 30 27	Religion, lecture, écriture, arithmétique et plain-chant.	Neuf mois ; vacances : juillet, août, septembre.

SUR-VEILLANTS	QUI LES RÉTRIBUENT	SALAIRE EN ARGENT	EN GRAINS	AUTRES OBJETS
Le R <sup>d</sup> curé.	La paroisse.	30 écus bons (103 fr. 50).		
Le R <sup>d</sup> curé.	Partie par le moyen d'une rente de 200 écus. Partie par les enfants.	3 louis (69 fr. 55).		
Le R <sup>d</sup> curé.	Partie par une fondation de 200 écus. Partie la commune et les enfants.	20 écus bons (69 fr.).		
Le R <sup>d</sup> curé et les commis de la paroisse.	Partie par la paroisse. Partie par un legs et les enfants, etc.	11 louis (255 fr. 2). Sur quoi il fait la fonction de marguillier.		
Le R <sup>d</sup> curé, les commis et gouverneur.	Par la paroisse.	4 louis (92 fr. 74).	Un quarteron moitié blé et avoine, payable par chaque enfant.	2 chars de bois par chaque commune.
La paroisse.	Par la paroisse.	25 écus-petit (69 fr.), et 2 krutz (7 c.) par chaque enfant.	Blé et messel 5 sacs.	Logement, jardin, chenive, 4 charges de bois.
Le R <sup>d</sup> curé.	Partie par la paroisse. Partie par les enfants qui paient 1 bz par mois.  Le Petit-Farvagny.	80 écus bons (276 fr.).  15 écus bons (51 fr. 75).		
Le R <sup>d</sup> curé et le gouverneur de paroisse.	Partie par la paroisse ; partie les enfants payant 10 pièclettes p. 10 mois.	Tout compris 70 écus bons (241 fr. 50).		Logement, bois nécessaire et un jardin.
Le R <sup>d</sup> curé et les jurés de paroisse.	Partie les communies. Partie les communiers. Partie les parents des enfants.	Il varie de 87 à 100 écus bons (300 fr. 15 à 345 fr. 7).		

**NOTE**

<sup>1</sup> L'instituteur du Châtelard s'appelait Pierre Chassot. Il avait 32 ans Il enseignait depuis deux ans. Auparavant il exerçait la profession de maçon. Aux fonctions de régent, il joignait celles de sacristain et de chantre.

<sup>2</sup> Un seul et même instituteur faisait tour à tour l'école dans les quatre communes de la paroisse d'Orsonnens. L'instituteur était d'Orsonnens. Il s'appelait Pierre-Joseph Chassot. Bien qu'il n'eût encore que 25 ans, il enseignait depuis sept ans et il avait remplacé son père dans cet emploi. Il y avait une vingtaine d'enfants qui ne fréquentaient pas l'école publique : plusieurs d'entre eux recevaient des leçons particulières. L'instituteur remplissait les fonctions de marguillier et entre autres charges, il avait celle de porter de l'eau bénite dans toutes les maisons chaque 15 jours.

<sup>3</sup> Louis Liard, était le nom du régent. Il avait 42 ans. Il enseignait depuis 5 ans. Précédemment il avait été fermier à Avry. Ses réponses ne sont pas de nature à donner une bien haute idée de son instruction.

La paroisse possédait une maison d'école à Estavayer.

<sup>4</sup> Le régent de Farvagny, Jacques Christin, de Farvagny, enseignait depuis 22 ans. Il avait 41 ans et n'avait jamais exercé d'autre profession. Il demeurait à Farvagny et allait faire l'école dans les différentes communes, excepté à Farvagny-le-Petit où se trouvait un suppléant. L'école de Farvagny était fréquentée par 25 enfants, celle du Petit-Farvagny par 10, celle de Grenilles par 9, celle de Posat par 2 enfants, celle de Rossens par 30 enfants. On faisait passer successivement les enfants de l'alphabet au catéchisme, puis à l'*Instruction des jeunes gens* et à d'autres livres d'une lecture plus difficile. A Farvagny la durée de l'école était de 2 heures par jour, de 1 1/2 heure au Petit-Farvagny ; de 1 1/4 heure à Grenilles, de 1/2 heure à Posat et de 2 1/4 heures à Rossens. Au chef-lieu, le régent tenait l'école dans sa maison paternelle ; dans les autres communes on mettait à sa disposition des salles qu'on louait des particuliers. D'après le questionnaire, il recevait pour traitement 32 écus bons et du pain qui était évalué à 30 écus, de chaque enfant 1 batz par mois. Le total s'élevait à 228 livres (330 fr. 44).

<sup>5</sup> Dans le questionnaire adressé au Commissaire d'éducation, il est fait mention d'un alphabet imprimé à Fribourg. Ici, comme dans la plupart des autres communes, l'instituteur est élu par la commune à la majorité des voix, mais il devait être muni d'une autorisation (patente) de l'évêque. L'instituteur de Vuisternens s'appelait Pierre-Joseph Andrey, de Cerniat. Il avait 64 ans. Il remplit les fonctions d'instituteur d'abord à Cerniat pendant 35 ans. Il était installé à Vuisternens depuis 8 ans.

Les fonds d'école se réduisaient à une vieille maison avec un jardin. Il percevait 120 livres (174 fr.) et son affouage. Chaque enfant qui fréquentait l'école livrait au gouverneur de paroisse 1 livre et 15 sols ; la paroisse devait parfaire le montant jusqu'à 120 livres.

<sup>6</sup> A Autigny, Chénens et Cottens, le régent faisait usage des manuels suivants : le catéchisme pour la 1<sup>re</sup> classe ; le petit catéchisme historique pour la deuxième ; l'*Instruction de la jeunesse* pour la troisième. Il faisait environ 7 1/2 heures d'école par jour, c'est-à-dire, un peu plus de 2 heures dans chacune des localités où il devait exercer ses fonctions. Il était en outre marguillier et notaire. Les élèves du cours supérieur lisaien couramment et étudiaient l'orthographe et l'arithmétique. Le régent était un Joseph-Justin Caille d'Estavanens, âgé de 30 ans, ancien étudiant en théologie à Fribourg. Il fonctionnait depuis quelques mois seulement. La paroisse ne possédait aucun fonds d'école : le traitement du maître était fourni par chaque commune proportionnellement. L'instituteur clôt ses réponses au questionnaire en se plaignant de l'insuffisance de son salaire et surtout de la peine qu'il a de le percevoir.